

COMMUNE  
DE CAMON



**DATE DE CONVOCATION**  
04/03/2025

**NOMBRE DE MEMBRES**

en exercice 27

présents 22

votants 24

**OBJET**

**PERSONNEL**

Approbation de la convention  
de mise à disposition d'un  
agent

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures et quinze minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle  
Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-  
Claude RENAUX, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ,  
Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER,  
Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX,  
Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme  
GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme  
CHATELAIN, Mme LEGRAND, M. BASTARD, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- M. COPPIER (pouvoir donné à Mme BRUXELLE)
- Mme SILVESTRE (pouvoir donné à Mme NOISELIET)
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

**Secrétaires de séance :**

- Mme AUGUSTE
- Mme GUYOT

## DELIBERATION N°9

**OBJET : PERSONNEL – Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 512-6 et L. 512-7 à L. 512-9 et L. 512-12 à L512-15 ;

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

### DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal est tenu informé de la mise à disposition d'une Educatrice de Jeunes Enfants de la commune de Camon au Centre Communal d'Action Sociale d'Evian.

ARTICLE 2 : La convention de mise à disposition sera signée par Monsieur le Maire.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 10 mars 2025 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

